

VOIRIE. Avec René Vernay, président de l'association des piétons girondins, description des pièges qui guettent l'homme sur ses deux jambes

Les dix adversaires du piéton

Dans une ville où la voiture est reine, le piéton reste vulnérable. (Photo SO)

Le piéton est l'être universel par excellence. Pour autant, on ne lui facilite pas toujours la vie. Alors que la voiture est toujours reine, et qu'une place de plus en plus grande est faite aux cyclistes, les piétons ont parfois l'impression d'être laissés pour compte dans la ville. Avec René Vernay, président de l'association Les droits du piéton en Gironde, dont nous citons les remarques, nous avons passé en revue les dix ennemis de l'homme sur ses deux jambes.

1 Les voitures garées sur les trottoirs

C'est une des plaies des villes en général et de Bordeaux en particulier. Elle affecte particulièrement les quartiers à habitat individuel où les garages sont rares. « Les piétons sont obligés de marcher sur la chaussée, notamment les mères de famille qui poussent des landaus et les handicapés en fauteuil roulant », confie René Vernay.

2 Les poubelles réduisant le passage

Pour empêcher les voitures d'occuper abusivement les trottoirs, les mairies font poser des potelets, ce qui part d'un bon sentiment. « Le problème se pose toutefois sur les trottoirs étroits où l'on ne peut même plus passer, à plus forte raison si on ne rentre pas les poubelles. Et on est encore obligé de marcher sur la chaussée ». Une seule solution : rentrer les poubelles chez soi.

3 Trottoirs trop hauts pour handicapés

Il n'y a pas assez de dépressions charretières, c'est-à-dire des aménagements des trottoirs qui permettent aux fauteuils roulants ou aux personnes âgées de monter ou descendre plus facilement. « Notre association intervient fréquemment auprès des services techniques pour leur signaler les endroits urgents, comme récemment sur le cours Portal face à la pâtisserie Antoine, isolée par des barrières. Le monsieur piéton de la CUB, Michel Berthoumieu, est notre interlocuteur privilégié mais il y a dans chaque commune un correspondant piéton. »

4 Les cyclistes sur les voies piétonnes

La cohabitation entre cyclistes, de plus en plus nombreux, et piétons ne se fait pas sans heurts, surtout dans les rues piétonnes où certains utilisateurs de deux roues prennent des risques insensés. « Le code de la rue impose le principe de prudence au plus fort : l'automobiliste face au cycliste et le cycliste face au piéton. Personnellement, je souhaite qu'on multiplie le double sens cycliste qui dissuade les vélos d'emprunter les trottoirs. Mais trop d'usagers du vélo ne sont pas éclairés la nuit, ou ne préviennent pas de leur arrivée, et c'est un vrai danger pour les piétons ».

5 Des zones de rencontre à accroître

Un décret du 30 juillet 2008 a institué la zone de rencontre ou zone 20. Dans ces voies, telle la rue Maubec à Saint-Michel, piétons, cyclistes et automobilistes cohabitent sur un même espace réaménagé avec des places de stationnement bien délimitées. À ne pas confondre avec la zone 30 où les piétons doivent occuper leur espace propre. « La zone de rencontre est un système qui doit se développer à l'avenir pour rendre la ville plus vivable ».

6 Des feux trop courts sur les grands axes

Pour les personnes à mobilité réduite, traverser les quais, les cours ou les boulevards représente une véritable épreuve physique et morale car le temps qui leur est imparti est souvent trop court. Elles ne peuvent pas faire autrement qu'effectuer ces traversées en deux ou trois temps. « C'est à ce genre de détail qu'on voit que la ville privilégie encore l'automobile. Mais je ne suis pas anti voiture, je reconnais qu'on en a besoin ».

7 Les dangers des zones périphériques

Plus on s'éloigne du centre urbain et plus le danger est grand pour le piéton. À preuve, ces chiffres d'accidents. Sur 16 tués dans la CUB en 2008, sept étaient des piétons. Lieux des accidents : Eysines rue du Moulin à vent, Caudéran rue Pasteur, Mérignac avenue François-Mitterrand, Pessac allée des Tulipes, Bègles route de Toulouse et boulevard Jean-Jacques Bosc, Cenon rue Camille-Pelletan.

8 Des bus souvent peu accessibles

Même si des progrès ont été réalisés, les personnes à mobilité réduite ont souvent du mal à monter dans les autobus. « Il faudrait davantage de bus à palettes, c'est-à-dire un système commandé par le chauffeur qui permet à un fauteuil roulant d'entrer directement dans le véhicule ».

9 Un mobilier urbain gênant ou dangereux

Quel est le piéton qui ne s'est jamais cogné à un panneau mal placé sur un trottoir ? Les statistiques n'existent pas mais elles seraient sûrement édifiantes. Solution envisageable : fixer ce mobilier urbain en hauteur à un mur quand c'est possible et libérer l'espace, surtout quand les trottoirs sont étroits comme dans le vieux Bordeaux.

10 Des informations insuffisantes

L'association Les droits du piéton en Gironde, 3 rue de Tauzia à Bordeaux (05 56 02 66 54), présidée par René Vernay, ne compte que 70 adhérents, ce qui est trop peu pour constituer un groupe de pression. Tous sont invités à participer à l'assemblée générale le 18 mars à la mairie de quartier de Caudéran. « Les gens râlent trop souvent dans leur coin alors que nous pourrions faire remonter l'information très vite auprès de la CUB grâce à des fiches collectées par notre administrateur Fabien Cosse. La rue est le théâtre du lien social par excellence et il ne faut pas la négliger », conclut René Vernay.

Auteur : HERVÉ MATHURIN

h.mathurin@sudouest.com